

Nouvelle version du Guide AMAH pour les équipes vétérinaires, Repérer les signes de maltraitance chez les animaux et les humains

La loi n°2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et à conforter le lien entre les animaux et les hommes a constitué une avancée considérable de la réglementation française en matière de protection des animaux, notamment avec la possibilité pour les vétérinaires de signaler au procureur les maltraitances constatées dans le cadre de leur exercice professionnel.

AMAH a donc mis à jour son guide publié en septembre 2021, adapté du guide britannique rédigé par *the Links Group* et *Animal Welfare Foundation*. La nouvelle version est téléchargeable sur notre site internet, www.amah-asso.org
<https://www.amah-asso.org/wp-content/uploads/2022/10/Brochure-Amah.pdf>

Version actualisée et enrichie d'exemples cliniques et juridiques

Tout vétérinaire était déjà autorisé à lever le secret professionnel en cas de violence sur un mineur ou sur un majeur protégé (art. 226-14 du code pénal). Désormais, les vétérinaires ont la faculté de lever le secret professionnel également en cas de maltraitance animale.

En pratique, le vétérinaire peut désormais signaler au procureur de la République les faits observés dans le cadre de son exercice professionnel concernant les sévices graves, les actes de cruauté, les atteintes sexuelles sur animal ou les mauvais traitements.

La nouvelle version du guide AMAH s'est étoffée d'exemples cliniques et de commentaires de jurisprudence, qui éclairent le vétérinaire et son équipe sur les faits pouvant conduire à des sanctions juridiques pour les auteurs de maltraitance animale.

Des outils pratiques pour la mise en œuvre des nouvelles dispositions

Pratique, le guide propose différents outils et modèles à destination des vétérinaires. Des modèles juridiques pour aider les vétérinaires dans leurs démarches d'information en cas de suspicion de maltraitance avec un certificat vétérinaire et un modèle de signalement accompagnés d'une notice explicative. Ces documents téléchargeables et remplissables en ligne ont été conçus, en collaboration avec le Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires.

L'arbre décisionnel permet d'identifier, confirmer et signaler les suspicions de maltraitance, selon le protocole Demander Valider Documenter Référer (DVDR).

Deux dispositions de la loi n°2021-1539 lient les maltraitances animales et la protection infantile. Ainsi, en cas de condamnation pour maltraitance (du mineur ou du responsable du foyer), le service d'aide sociale à l'enfance devra veiller au repérage et à l'orientation des mineurs du foyer. Et en cas de signalement transmis par une association de protection animale à une Cellule de recueil des informations préoccupantes, la situation du ou des mineurs du foyer devra donner lieu à une évaluation systématique.



S'agissant des violences conjugales, des amendements au Sénat ont récemment tenté, en vain, de faire reconnaître les maltraitances animales comme un moyen de pression dans un contexte de violences domestiques¹.

Le 28 octobre, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer a annoncé la création d'une division d'enquêteurs spécialisés, chargée de la maltraitance animale.

Dans cette dynamique, l'AMAH souhaite que la nouvelle version de son guide permette d'aider tous les vétérinaires et leurs équipes à assumer pleinement leurs missions renforcées de protection, non seulement des animaux mais également des humains, puisque les deux formes de violence, bien souvent, n'en font qu'une au sein d'un même foyer.

L'AMAH remercie l'agence Bosphore Sense pour son aide précieuse dans la mise en forme du guide.

A propos d'AMAH : Association contre la Maltraitance Animale et Humaine

AMAH est une association qui lutte contre les maltraitances animales et humaines en s'intéressant au lien qui les unit afin de mieux prévenir et aider les animaux comme les êtres humains qui y sont confrontés. Elle a notamment pour mission d'étudier ce lien, sensibiliser et fédérer les acteurs et améliorer la réglementation. Elle réunit des vétérinaires, des professionnels de santé, des juristes, etc.

www.amah-asso.org

¹ http://www.senat.fr/seances/s202210/s20221013/s20221013006.html#amd_2022_20_10_rect_2